



RAPPORT DE L'ATELIER

Atelier de renforcement des capacités des acteurs nationaux sur le suivi de la situation de la protection sociale en République de Côte d'Ivoire



Grand-Bassam du 7 au 8 Juillet 2021

Juillet 2021

Table des matières

1. Contexte.....	3
2. Objectifs et résultats attendus.....	5
2.1. Objectifs de l'atelier	5
2.2. Résultats attendus de l'atelier	5
3. Déroulement de la formation.....	5
3.1. Cérémonie d'ouverture	5
3.2. Présentation des généralités sur la protection sociale.....	7
3.3. Aperçu du système de protection sociale en République de Côte d'Ivoire	7
3.4. Suivi de la situation de la protection sociale.....	8
4. Conclusion et recommandations	11
5. Prochaines étapes	11

1. Contexte

Selon les articles 22 et 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), chacun a droit à la sécurité sociale et à un niveau de vie décent.

La protection sociale contribue fortement à réduire la pauvreté, l'exclusion et les inégalités tout en renforçant la stabilité politique et la cohésion sociale. C'est un outil puissant pour prévenir les crises économiques, les catastrophes naturelles et les conflits et s'en relever. La protection sociale contribue à la croissance économique en soutenant le revenu des ménages et la consommation intérieure. En outre, la protection sociale renforce le capital humain et la productivité. La protection sociale est donc essentielle pour une croissance inclusive et un développement durable. La promotion de la protection sociale est également une condition de la justice sociale et est essentielle pour la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable (ODD) notamment les cibles 1.3, 3.8, 5.4, 8.5 et 10.4.

La contribution de la protection sociale à la réalisation des ODD est mesurée principalement à travers la cible 1.3 des ODD « Mettre en œuvre des systèmes et des mesures de protection sociale appropriés au niveau national pour tous, y compris les socles, et d'ici 2030, atteindre une couverture substantielle des pauvres et des vulnérables ». L'indicateur applicable est l'indicateur 1.3.1: Proportion de la population couverte par les socles / systèmes de protection sociale, par sexe, en distinguant les enfants, les chômeurs, les personnes âgées, les personnes handicapées, les femmes enceintes, les nouveau-nés, les victimes d'accidents du travail, les pauvres et les vulnérables.

Deux principales normes de l'OIT permettent de comprendre la portée de la protection sociale: (i) La Convention C102 sur les normes minimales de sécurité sociale qui a défini neuf éventualités (maladie, soins médicaux, vieillesse, invalidité, survivants, accident du travail, chômage, famille / enfants, maternité) et la Recommandation 202 sur les socles de protection sociale qui préconise un accès universel à des garanties de bases (soins de santé, prestations pour enfants, prestations pour personnes en âge de travailler mais vulnérables, prestations pour personnes âgées) et des niveaux plus élevés de prestations (dimension verticale).

Le suivi de la situation de la protection dans un pays est important pour :

- Comprendre et évaluer la situation actuelle en terme de programmes existants, progrès et déficits ;
- Informer les autorités et principaux acteurs sur les options pour améliorer la couverture de la population
- Mesurer les effets et impacts de la protection sociale sur la réduction de la pauvreté, les inégalités et la croissance inclusive.

En République de Côte d'Ivoire, une Stratégie Nationale de Protection Sociale a été adoptée en 2014 et des programmes et mécanismes significatifs ont été mis en place pour renforcer et étendre le système de protection sociale, notamment :

- Un régime général de sécurité sociale pour les travailleurs salariés du secteur privé géré par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- Un régime de sécurité sociale des fonctionnaires et Agents de l'Etat géré par la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (CGRAE)
- Un régime d'assurance maladie des fonctionnaires géré par la Mutuelle Générale des Fonctionnaires de Côte d'Ivoire (MUGEFICI).
- L'instauration d'un système de Couverture Maladie Universelle par la loi n°2014-131 qui couvre obligatoirement l'ensemble de la population résidant en Côte d'Ivoire. Ce système est effectif depuis le 1^{er} octobre 2018 et comprend deux régimes : Un régime contributif dénommé Régime général de base (RGB) financé par les cotisations des assurés et un régime

non contributif, dénommé Régime d'assistance médicale (RAM), qui vise les personnes économiquement faibles ou démunis, financé par l'Etat.

- La création d'un Régime de Sécurité Sociale des travailleurs indépendants (RSTI) par l'ordonnance N°2019-636 du 17 juillet 2019. Ce régime obligatoire fournira aux travailleurs indépendants, notamment de l'économie informelle et rurale, une couverture sociale pour les prestations de vieillesse, maternité, accident de travail et maladie professionnelle.
- L'existence d'un ensemble de programmes d'assistance sociale destinés aux groupes vulnérables notamment le programme de filets sociaux productifs.

Des données sont sûrement disponibles auprès de chaque institution ou programme impliqué dans le système de protection sociale, cependant des statistiques agrégées sur l'ensemble du système de protection sociale permettant de comprendre le taux de couverture global, les types de prestations offertes ainsi que les montants, les recettes et dépenses totales, ne sont pas disponibles.

Par ailleurs, un suivi de la situation de la protection sociale est réalisé au niveau mondial pour apprécier les progrès réalisés vers l'atteinte de la cible ODD 1.3 relatif à la protection sociale. Ce suivi permet également de comparer les progrès entre les régions et les pays. L'inexistence de statistiques agrégées au niveau de certains pays notamment en Afrique ne permet pas de les intégrer dans ce suivi au niveau mondial et présenter une situation fiable des indicateurs en matière de protection sociale sur le continent.

Le questionnaire d'enquête sur la protection sociale (SSI) développé par l'OIT est le principal outil complet utilisé pour compiler des données sur la protection sociale et mesurer l'indicateur 1.3.1.

Les métadonnées de cet indicateur comprennent :

- Population totale couverte par les systèmes / socles de protection sociale ;
- Part des enfants bénéficiant de prestations de protection sociale ;
- Part des femmes recevant des prestations de maternité ;
- Part des personnes âgées percevant des pensions de vieillesse ;
- Part des personnes handicapées (en âge de travailler) recevant des prestations ;
- Part des chômeurs recevant des allocations de chômage ;
- Part des personnes (en âge de travailler) couvertes par les régimes d'accidents du travail ;
- Part des pauvres/vulnérables couverts par les systèmes de protection sociale.

Le questionnaire SSI comprend trois sections :

- Questionnaire pour les Ministères en charge de la protection sociale : informations sur la pauvreté, inventaire des régimes de sécurité sociale, définition des régimes et institutions couverts ;
- Questionnaire pour les programmes ou institutions de protection sociale : informations générales concernant les programmes/régime, les bénéficiaires, le nombre de bénéficiaires, le nombre de cotisants et d'affiliés, le niveau et la durée des prestations, les critères d'éligibilité ;
- Questionnaire pour les Ministères en charge des Finances : norme utilisée pour classer les dépenses et recettes sociales, les dépenses publiques de protection sociale et les recettes.

C'est dans ce contexte que le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, en collaboration avec le BIT, a organisé cet atelier de renforcement des capacités des acteurs nationaux sur le suivi de la situation de la protection sociale en République de Côte d'Ivoire. Le but de cet atelier a été d'expliquer la méthodologie d'élaboration des indicateurs et de suivi de la situation nationale de la protection sociale.

2. Objectifs et résultats attendus

2.1. Objectifs de l'atelier

L'objectif général de l'atelier était de renforcer les capacités des acteurs nationaux impliqués sur le suivi de la situation de la protection sociale en Côte d'Ivoire.

Les objectifs spécifiques de l'atelier étaient de :

- Améliorer les connaissances générales sur la protection sociale et les programmes et mécanismes existants en République de Côte d'Ivoire ;
- Maîtriser le questionnaire de l'enquête sur la protection sociale et l'adapter au contexte de la Côte d'Ivoire ;
- Définir un mécanisme opérationnel permanent de suivi de la situation de la protection en République de Côte d'Ivoire.

2.2. Résultats attendus de l'atelier

Les résultats attendus de l'atelier étaient :

- Le questionnaire de l'enquête sur la protection sociale est maîtrisé par les participants et adapté au contexte de la Côte d'Ivoire ;
- Un Mécanisme opérationnel permanent de suivi de la situation de la protection sociale en République Côte d'Ivoire est défini.

3. Déroulement de la formation

3.1. Cérémonie d'ouverture

Cette cérémonie d'ouverture a été réalisée pour ledit atelier ainsi que celui du 9 juillet 2021 dont le thème était « *Atelier de sensibilisation sur l'extension des régimes obligatoires de sécurité sociale (CMU, RSTI) aux travailleurs de l'économie informelle* ».

Le modérateur, Monsieur YASSELOU Kouadio Hervé, Chargé d'études auprès du Directeur Général de la Protection Sociale a introduit l'atelier en souhaitant la bienvenue aux participants et en résumant les termes de référence des deux ateliers. Il a exprimé les enjeux de ces ateliers dans le cadre de l'extension de la protection sociale en Côte d'Ivoire. Trois moments forts ont marqué cette ouverture : l'intervention du Représentant de la Délégation de l'Union Européenne, l'intervention du Représentant Directeur Pays Bureau de l'OIT et celle du Représentant du Ministre de l'emploi et de la protection sociale.

Allocution du Représentant de la Délégation de l'Union Européenne

Dans son allocution, Monsieur Antonio Dal Borgo, Représentant le Chef de Délégation de l'Union Européenne a indiqué que l'augmentation de la couverture sociale joue un rôle déterminant dans les progrès pour atteindre les objectifs de développement durables. Les systèmes de sécurité sociale ont constitué partout dans le monde des instruments efficaces pour atténuer les conséquences sociales, économiques et sanitaires de la crise provoquée par la COVID-19. C'est pour toutes ces raisons évidentes que l'Union Européenne s'est engagée auprès des pays partenaires pour le renforcement de la couverture sociale. Seulement 10% de la population ivoirienne bénéficie d'une protection sociale, dont 3% pour le risque maladie (la Couverture Maladie Universelle). Seuls les travailleurs des

secteurs public et privé formels sont couverts (la grande majorité des travailleurs sont indépendants, avec 94% d'emplois informels). La couverture des risques est limitée (retraite, décès, accidents de travail). Le présent projet du BIT financé par l'UE vient justement accompagner les efforts du Gouvernement et des autres acteurs pour le renforcement du système national de protection sociale. La tenue de ces ateliers revêt une grande importance pour l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en place effective des systèmes de protection sociale pérennes et financièrement viables.

Allocution du Représentant du Directeur du Bureau Pays de l'OIT

Sophie DE Connick prenant la parole en sa qualité de Représentant du Directeur du Bureau Pays de l'OIT a relevé que l'investissement dans la protection sociale permet de renforcer le capital humain et ainsi contribue au développement socio-économique tant au niveau local qu'au niveau national. Cependant, il apparaît qu'à l'échelle mondiale, le droit à la protection sociale est loin d'être effectif partout. Elle a indiqué que selon les estimations de l'OIT, seulement 45% de la population mondiale est couverte par les mécanismes de protection sociale avec une situation beaucoup plus préoccupante dans les pays en développement, notamment en Afrique où seulement 18% de la population est couverte par au moins une prestation de protection sociale.

L'atelier du 7 au 8 juillet 2021 met en avant l'importance d'un suivi des progrès réalisés à l'échelle nationale dans la mise en œuvre du socle de protection sociale et dans la réalisation des objectifs de la stratégie nationale de protection sociale. L'atelier du 9 juillet 2021 se veut un creuset d'échanges avec les organisations d'employeurs et de travailleurs pour une meilleure couverture des travailleurs de l'économie informelle.

Sophie De Connick a assuré que le BIT en collaboration avec les autres partenaires techniques et financiers actifs dans le domaine de la protection sociale poursuivra ses appuis de manière à contribuer plus efficacement à la construction d'un système de protection sociale complet et inclusif en Côte d'Ivoire.

Discours du Représentant du Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale

Dans son discours, Monsieur Modeste Ayebi, Représentant le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale a réitéré ses mots de bienvenue aux différentes délégations et justifié l'importance des différents ateliers dans le cadre de l'extension de la protection sociale en Côte d'Ivoire. Il a souligné les efforts réalisés par l'Etat de Côte d'Ivoire dans le domaine de la protection sociale en faveur des populations notamment les fonctionnaires, des travailleurs du privé et enfin des travailleurs issus de l'économie informelle et rurale notamment le démarrage effectif de la CMU et le projets d'extension de la couverture sociale aux travailleurs indépendants dont environ 93,6% de la population active du secteur de l'agriculture (49,3%) et des services (26,6%) vont pouvoir bénéficier des prestations au titre de la couverture des risques maladies, accident, maternité et vieillesse). Tous ces projets connaîtront leur vitesse de croisière au cours du cycle du Plan National de Développement (PND 2021-2025)

Tout en se réjouissant de la tenue de ces ateliers, Monsieur le Représentant du Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale a remercié le Bureau International du Travail pour son appui constant aux activités du Gouvernement et pour cette belle initiative qui vise à renforcer les capacités des acteurs nationaux sur le suivi de la situation de la protection sociale en Côte d'Ivoire et à les sensibiliser sur les deux importants programmes de protection sociale à savoir la Couverture Maladie Universelle (CMU) et le Régime Social des Travailleurs Indépendants (RSTI).

Monsieur le Représentant du Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale a souhaité que les participants puissent tirer le meilleur profit de ces ateliers, afin de pouvoir contribuer à l'amélioration de la protection sociale des populations vivant sur le territoire national avant t de déclarer ouvert

l'atelier du BIT sur le renforcement des capacités des acteurs nationaux sur la protection sociale et la sensibilisation sur la CMU et le RSTI.

3.2. Présentation des généralités sur la protection sociale

Dans sa présentation, Monsieur Batchabi Adam Dramane, Spécialiste de la protection sociale au BIT a d'abord présenté le concept de protection sociale qui se définit comme un ensemble de politiques et de programmes destinés à réduire la vulnérabilité aux risques sociaux, améliorer l'accès aux services sociaux de base et à améliorer la capacité de répondre aux chocs. Pour répondre aux attentes, la protection sociale doit prendre en compte essentiellement les dimensions humaine, sociale et économique.

Il a par la suite abordé les principaux mécanismes de protection sociale et l'évolution des normes internationales en matière de protection sociale. Les mécanismes de protection sociale se composent de deux (2) principaux régimes à savoir contributif (assurance sociale, assurance privée, mutuelles sociales) et non contributif (transferts sociaux, mesures d'exemption/subvention, services d'aide sociale).

Pour ce qui est de l'évolution des normes internationales en matière de protection sociale, des explications détaillées ont été données sur les différentes phases qui la caractérisent notamment :

- Phase 1 : Assurance sociale (1919 - 1939). Les normes envisagent le modèle d'assurance sociale comme moyen de couverture ;
- Phase 2 : Sécurité sociale (1944 – 1952). Adoption de la convention n° 102 concernant les normes minimum de sécurité sociale, 1952 ;
- Phase 1 & 2 : Assurance sociale et sécurité sociale : situation (jusqu'en 2000) ;
- Phase 3 : Protection sociale universelle (à partir des années 2000) ; Adoption de la Recommandation 202 (2012) sur les Socles Nationaux de Protection Sociale.

Au terme de cet exposé les principes qui sous-tendent la protection sociale ont été présentés aux participants ainsi que les cibles de la protection sociale dans l'agenda du développement durable. Il s'en est suivi une séance de questions-réponses qui a permis aux participants de mieux appréhender les thèmes abordés.

3.3. Aperçu du système de protection sociale en République de Côte d'Ivoire

Monsieur Ayebi BH. Modeste, Sous-Directeur de la Réglementation et de la Mutualité au Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale a axé son intervention sur quatre (4) axes qui sont les régimes contributifs, les régimes non contributifs, la stratégie nationale de la protection sociale et enfin les perspectives.

Il a souligné que l'assurance sociale est de type contributif et est généralement liée à l'emploi et se caractérise par le paiement de cotisations émanant des employés et ou de leurs employeurs. Les différents régimes d'assurance sociale en Côte d'Ivoire sont les suivants : (i) le régime général de prévoyance sociale les travailleurs du secteur privé, (ii) les régimes obligatoires de pensions des fonctionnaires et agents de l'Etat, (iii) les régimes de la Couverture Maladie Universelle (CMU) à savoir le régime de base et le régime d'assistance médicale (RAM) et (iv) les régimes de prévoyance sociale des travailleurs indépendants.

Pour chaque régime Monsieur Ayebi a présenté entre autres le cadre juridique qui l'encadre, les risques couverts, le taux de cotisations, les prestations fournies et les statistiques au 31 décembre 2021. Au plan institutionnel, la CNPS assure la gestion des régimes des travailleurs du secteur privé et des travailleurs indépendants, la CGRAE qui assure la gestion des régimes des fonctionnaires et agents de l'Etat et la CNAM qui assure la gestion des régimes de la Couverture Maladie Universelle.

Au niveau des régimes non contributifs, ils se composent essentiellement des transferts sociaux et des services d'action sociale. Les transferts sociaux ont pour objectif de réduire la pauvreté et la vulnérabilité, à accroître l'accès aux services sociaux de base et/ou à assurer un minimum de bien-être économique. Ils se constituent des filets sociaux productifs (transferts monétaires directs aux ménages pauvres) et des secours sociaux (allocations à titre gracieux et exceptionnel à des personnes en situation de vulnérabilité). Quant aux services d'action sociale, ils comprennent une large gamme de programmes de prévention et de réponse à des risques spécifiques pour les groupes vulnérables. La Côte d'Ivoire compte 113 centres sociaux repartis sur le territoire national.

Il a relevé qu'en plus du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale qui est chargé de coordonner le système de protection sociale, de nombreux ministères sont impliqués dans la mise en œuvre des régimes non contributifs. Il s'agit notamment du Ministère de l'Economie et des Finances, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle, du Ministère de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté et enfin du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant.

Sur la Stratégie Nationale de la Protection Sociale (SNPS), il a rappelé qu'elle a été adoptée le 21 mai 2014 avec pour objectif de mettre en place un mécanisme pour renforcer les capacités des ménages et individus les plus vulnérables. Cette SNPS se décline en quatre (4) axes qui sont : (i) amélioration du niveau de vie des plus pauvres, (ii) amélioration de l'accès aux services sociaux de base et l'investissement dans le capital humain, (iii) appui des groupes vulnérables dans la prévention et la réponse aux risques d'abus, violence, exploitation, discrimination et exclusion, (iv) atteinte progressive des niveaux plus élevés de protection sociale. Par ailleurs, il a indiqué que le mécanisme mis en place pour le piloter la SNPS se répartie de la manière suivante : (i) la plateforme nationale de coordination de la protection sociale, (ii) le comité interministériel de la protection sociale, (iii) le secrétariat exécutif, (iv) les quatre (4) comités techniques et les comités régionaux.

Quelques résultats atteints dans le cadre la mise en œuvre de cette SNPS ont été présentés. Le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS) conscient de répondre aux attentes des populations en termes de protection sociale, s'est donné des perspectives qui sont entre autres : (i) Renforcer la gouvernance du système de protection sociale, (ii) poursuivre la généralisation de la CMU, (iii) accélérer la mise en place du régime social des travailleurs indépendants, (iv) finaliser les politiques nationales d'action sociale et de sécurité sociale.

- **Discussions et recommandations des participants**

L'Exposant a été soumis au jeu des questions- réponses. Il est à noter que certaines observations ont été relevées par les participants notamment d'élargir la base du dialogue social en impliquant les organisations d'employeurs et de travailleurs dans les négociations, et de régler les problèmes constatés dans la mise en œuvre de la CMU (paramétrage, disponibilité cartes CMU, inaccessibilité aux soins, disponibilité des médicaments et plateau technique des centres de santé, etc). Aussi, vu les difficultés rencontrées au niveau des travailleurs de l'économie informelle, il a été proposé d'agir de manière sectorielle pour répondre aux attentes de cette cible en terme de protection sociale.

3.4. Suivi de la situation de la protection sociale

Cette présentation réalisée par Monsieur Batchabi Adam Dramane s'est faite autour de quatre points à savoir (i) l'importance du suivi de la situation de la protection sociale, (ii) les dimensions à considérer pour le suivi de la protection sociale, (iii) le processus de collecte et de traitement des données sur la protection sociale et (iv) la détermination des indicateurs en matière de protection sociale.

Selon Monsieur Batchabi, le suivi de la protection sociale permet de poser les bons diagnostics et de réaliser des études d'évaluation et d'impacts. Cela permettra de mettre à la disposition des politiques les informations pertinentes afin de combler les lacunes (extension de la couverture, augmentation

du niveau des prestations, réduction des limites actuelles). Il a également relevé en prenant exemple sur la cible 3.1 des ODD que le suivi de la protection sociale permettra d'apprécier le degré d'atteinte des objectifs de développement durable en termes de protection sociale d'ici 2030.

Les dimensions pour le suivi de la situation de la protection sociale sont structurées autour de la couverture de protection sociale, des dépenses et financement et du niveau de prestations de protection sociale. Parlant du rôle de l'OIT dans la production de statistique sur la protection sociale, il a fait savoir que l'OIT est chargée de coordonner le suivi de l'indicateur 1.3.1 des objectifs de développement durable au niveau mondial et que l'enquête sur la protection sociale est le principal outil utilisé par les pays pour surveiller les indicateurs relatifs aux cibles 1.3 et 10.4 des ODD et l'élaboration du Rapport Mondial sur la Protection Sociale produit par l'OIT.

L'élaboration de statistiques sur la protection sociale obéit à un certain nombre d'étapes que sont :

- Etape 1 : Inventaire des programmes de protection sociale ;
- Etape 2 : Information sur chaque programme de protection sociale ;
- Etape 3 : information sur la pauvreté.

En plus de ces données, des informations complémentaires spécifiques aux systèmes d'assurance maladie sont nécessaires pour produire les statistiques sur la protection sociale.

Les principales sources d'informations et leurs limites ont été présentées. Ces sources sont constituées des données administratives et des données d'enquête auprès des ménages.

Présentation du questionnaire de l'enquête sur la protection sociale

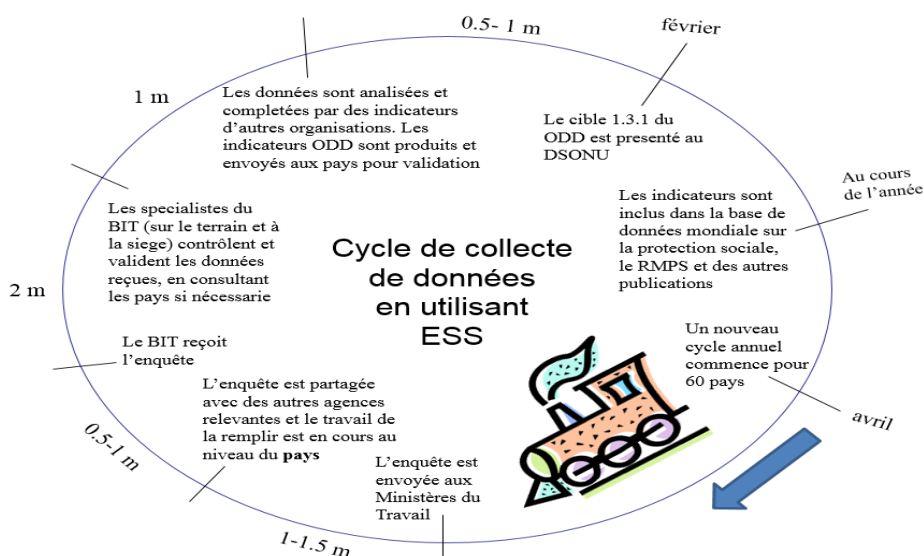
La présentation du questionnaire (fichier Excel) s'est articulée autour de quatre (4) principales parties à savoir (i) les instructions, (ii) l'inventaire des régimes, (iii) les régimes, (iv) et les informations sur la pauvreté. Au niveau de l'inventaire du régime, il est question d'indiquer le pays, la période couverte par l'enquête, le nom des différents régimes, l'organisation en charge de la gestion du régime, les risques couverts, le type de régime (contributif ou non), la modalité d'adhésion (obligatoire ou non), données désagrégées par sexe sur le nombre de personnes ayant contribué au régime et le nombre de bénéficiaires, le statut juridique, le type de programme, les dépenses (administratives et non) et les recettes.

Quant aux régimes, les informations à renseigner sont le nom des prestations, les risques couverts, les groupes de population légalement couverts, les modalités de contribution, la couverture effective, les modalités de paiement de la prestation, les critères d'éligibilité pour bénéficier de la prestation et le total des dépenses afférentes.

Pour les informations relatives à la pauvreté, il s'agira de fournir les données désagrégées sur le nombre d'individus par rapport aux ménages vivant en situation de pauvreté, les données relatives au seuil de pauvreté national, au niveau minimum de subsistance, au seuil d'extrême pauvreté, etc.

Le processus de collecte et de traitement des données sur la protection sociale est résumé par le schéma ci-dessous :

Processus de collecte des données du BIT



Monsieur Batchabi a indiqué que la détermination des indicateurs en matière de protection sociale doit tenir compte des dimensions de couverture légale et de couverture effective en termes de populations et de prestations. Il a ensuite présenté le mode de détermination d'un ensemble d'indicateurs (définition de l'indicateur, description du numérateur et du dénominateur). On peut citer entre autres : (i) Proportion de personnes âgées recevant une pension, (ii) Proportion de personnes vulnérables couvertes par des socles / systèmes, etc.

Par ailleurs, il a précisé que les ODD sont un ensemble d'indicateurs de base convenus au niveau international tandis que l'ESS (enquête sur la sécurité sociale) est un instrument utile pour l'évaluation internationale, mais surtout nationale, de l'état de la protection sociale et le suivi des progrès. Cependant, chaque pays peut aller au-delà et explorer son propre ensemble d'indicateurs en fonction de ses besoins et de la disponibilité des données.

Il a terminé son exposé par la présentation de quelques résultats de 2017 en termes de protection sociale dans le monde, il ressort que l'Afrique reste le continent avec de faibles progrès réalisés en matière de protection sociale.

Discussions et recommandations des participants

Au cours des échanges avec les participants (questions-réponses). Certains points importants sont à relever entre autres :

- Pour tous les programmes typiques de protection sociale, toutes les dépenses réalisées sont considérées comme des dépenses de protection sociale. Par contre pour des ministères ou autres, on devra faire la différence entre les dépenses liées directement à la protection sociale des autres dépenses telles que les salaires et autres ;
- Il est nécessaire d'harmoniser certaines terminologies du travail dans la détermination des indicateurs (cas des indicateurs de l'emploi) ;
- Ne pas limiter uniquement le processus d'élaboration des statistiques à cette formation, un accompagnement est nécessaire pour mener ce processus à terme ;

- Que le BIT puisse accompagner la Direction Générale de la Protection Sociale (DGPS) dans le cadre de l'évaluation des impacts des projets et programmes de protection sociale.

4. Conclusion et recommandations

Toutes les parties prenantes (participants, facilitateurs et organisateurs) se sont réjouies de la réussite de l'atelier. L'objectif majeur de cet atelier a été atteint dès lors que les participants ont bien compris la nécessité de produire les données sur la protection sociale en Côte d'Ivoire ainsi que les implications de cette protection dans l'amélioration de la sécurité sociale des populations. Toutes les institutions et organisations ont été invitées à prendre leur place dans l'élaboration des statistiques des données sur la protection sociale suivant le schéma de collecte adopté par le pays.

Ainsi, dans le cadre du suivi de la situation de la protection sociale en Côte d'Ivoire, les recommandations ont été les suivantes :

- S'appuyer sur le cadre de coordination de la protection sociale en Côte d'Ivoire pour la production des statistiques sur la protection sociale ;
- Faire piloter ce processus par la Direction Générale de la Protection Sociale qui assure le Secrétariat Exécutif du Cadre National de Coordination ;
- Permettre aux membres du comité interministériel de pouvoir renseigner le questionnaire ;
- Veiller à la participation active des partenaires sociaux au processus de suivi des statistiques de la protection sociale;
- Réactiver les comités régionaux (membres opérationnels) chargés de la coordination technique de la mise en œuvre et du suivi des quatre axes de la SNPS ;
- Prévoir une phase de consolidation de la grille nationale de collecte des données ;
- Organiser une réunion de validation nationale des données collectées ;
- Organiser également une validation du rapport national produit sur le suivi de la situation de la protection sociale en Côte d'Ivoire.

5. Prochaines étapes

Elles se caractérisent par deux étapes qui sont :

- Première étape : le questionnaire de collecte de données sera contextualisé et transmis à la Direction Générale de la Protection Sociale ;
- Deuxième étape : élaboration d'une feuille de route dans les semaines ou mois à venir pour la collecte des données sur la protection sociale en Côte d'Ivoire.